

# Séance extraordinaire du 12 juillet 1906.

M. le Maire soumet au l'assemblée le dossier concernant la demande d'érection en commune de la section de Marçay dépendante de la commune de Neiges. Il expose que les habitants de Marçay ont déjà pétitionné en 1873 pour arriver à ce but qu'ils pensent avoir obtenu. car ils trouvent incompatible à tous les points de vue la situation qui leur est faite dans la commune actuelle avec celle qu'ils ont l'espoir de se faire lorsqu'ils auront leur commune. Cette section qui représente à elle seule presque le moitié de la population communale possède tous les éléments constitutifs d'une commune: école, église, presbytère, mairie, fontaines. Les biens fonciers particuliers ou communs sont affermés certains des villages formant un ensemble bien distinct des terres appartenant en propre aux autres sections. La ligne de démarcation est donc toute tracée. M. le Maire ajoute qu'il ne voit pas pourquoi le Conseil municipal imposerait un avis défavorable au projet, car il serait souverainement injuste de retenir dans la commune une population qui aspire à se gouverner elle-même.

En conséquence, il invite le Conseil à délibérer.

## Le Conseil

~~L'avis mis manifeste rien à la majorité de l'assemblée~~ Le Conseil se réunit et décide que dans ce sens pour élever la proposition de M. le Maire. 13. Le cause des difficultés qui surviendrait au point de vue des montagnes, pour le passage des bœufs et est la seule ressource des cultivateurs et qui porterait un préjudice de mille francs au moins par an. Quant au commun aux il y aurait une vingtaine de prairies qui se trouvent sur le parcours qui servent pour la plupart des vaches municipales. Si après le plan proposé au projet prendrait les meilleures propriétés pour payer les impôts à la commune de Marçay. Nous avons les propriétés toute mixte. En même temps nous sommes trop chargés d'impôts nos réserves ne permettent pas de faire à ces nouvelles charges. Et si à l'avenir nous réserverait une multitude de procès.

Tout de cet avis M. M. Coullier adjoint, Denjean, Montane, Jarry, Carbonne, Gardes, Bernedac.

M. M. Pujol Lucien maire, Pujol Francis, Bolana Paulette, Gardes Raymond, Pujol Honoré, membres de la section de Marçay, protestent contre les précédents de la majorité. Ils ont dit que ils ne veulent plus être administrés par le restant de la commune pour cause qu'ils usent et abusent de leurs majorités au sein du Conseil municipal pour nous léser dans notre droit. En outre d'établir que la théorie des deux autres sections concernant les courus en eau n'est pas valable pour nous. nous entendons que les courus en eau soient partagés proportionnellement avec les impôts que chaque section payera ce qui est indiqué sur les matrices cadastrales et que les vicarats de la Haute montagne restent indivis. Sur ce point de vue on ne voit pas de procès à établir, tout est commun. sans être particulier. Pujol et des les jours maies, d'ans qui antote à Neiges 1906.

Bulanger

Pujol

Pujol

Pujol

Pujol

Pujol